

Growing families

WHO	parent of a new child	
WHAT	remittance upon birth or adoption of a child	
HOW MUCH up to \$200	Town of Stanstead	\$100
	Caisse Desjardins	\$100*
HOW	file a contribution request with the Town of Stanstead within six months of the birth or adoption of a child.	



Conditions:

- Recent birth or adoption of a child
- More details on application form

* Upon opening an account in the child's name at Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog.

Access to Property

WHO	new property owner in Stanstead	
WHAT	remittance after the purchase or construction of a new home.	
HOW MUCH up to \$1 000	Town of Stanstead	\$500
	Caisse Desjardins	\$500*
HOW	file a contribution request with the Town of Stanstead within six months of the signature of the purchase contract or moving in your new construction.	



Conditions:

- First home in Stanstead / main residence
- More details on application form

* Upon obtaining a mortgage at Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog.

Information

Town of Stanstead
819-876-7181 | stanstead.ca

Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog
Mrs. Josée Grenier | 819-876-7551 ext. 7208240
desjardins.com/caissedulacmemphremagog

 facebook.com/caisselacmemphremagog

Welcome Policy Stanstead



 **Desjardins**
Caisse du Lac-Memphrémagog

Cooperating in building the future

Famille en croissance

QUI	parents d'un nouvel enfant	
QUOI	remise à la naissance ou à l'adoption	
COMBIEN Jusqu'à 200 \$	Ville de Stanstead	100 \$
	Caisse Desjardins	100 \$*
COMMENT	dépôt d'une demande de contribution auprès de la Ville de Stanstead dans les six mois après la naissance ou l'adoption d'un enfant.	



Conditions :

- Nouvelle naissance ou adoption récente d'un enfant
- Plus amples détails sur le formulaire de demande

* sur ouverture d'un compte au nom de l'enfant à la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog.

Accès à la propriété

QUI	nouveau propriétaire à Stanstead	
QUOI	remise à l'achat ou à la construction	
COMBIEN Jusqu'à 1000 \$	Ville de Stanstead	500 \$
	Caisse Desjardins	500 \$*
COMMENT	dépôt d'une demande de contribution auprès de la ville dans les six mois après la signature du contrat de l'achat ou de l'emménagement dans la nouvelle construction.	



Conditions :

- 1^{ère} propriété à Stanstead / résidence principale
- Plus amples détails sur le formulaire de demande

* sur obtention d'un prêt hypothécaire à la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog

Information

Ville de Stanstead

819 876-7181 | stanstead.ca

Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog

Madame Josée Grenier | 819 876-7551 poste 7208240
desjardins.com/caissedulacmemphremagog

 facebook.com/caisselacmemphremagog

Politique de Bienvenue Stanstead



ACCÈS
À LA PROPRIÉTÉ
Jusqu'à 1000 \$
en contribution

FAMILLE EN
CROISSANCE
Jusqu'à 200 \$
en contribution



 **Desjardins**
Caisse du Lac-Memphrémagog
Coopérer pour créer l'avenir